

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six et le deux mars à 19h, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le vingt-six février, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Étaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Gahitan FAUST, Hervé GONNON, Aline MONTILLA, Patrice REBOULLET, Marianne TARDY.

Excusé(s) : Mickaël DURAND, Yamina MAHOUCHE, Hélène COLOMBO.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Hervé GONNON est désigné pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal de séance du 19 janvier 2026

Le procès-verbal de séance du 19 janvier 2026 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 19 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et point sur les déclarations d'intentions d'aliéner reçues

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations effectuées par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : rénovation toiture sacristie église, passage Leds éclairage public, participation destruction nids frelons asiatiques, vaisselle cantine scolaire, formation SST personnel, bornes pierre trottoirs, assurances 2026 véhicules et bâtiments, nacelle montage et démontage illuminations, dératisation.

Monsieur le Maire rend également compte des déclarations d'intention d'aliéner et des avis SAFER reçus en mairie depuis la dernière séance. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain.

Un bilan financier du séjour citoyen du CMJ à Paris (18 au 20 février 2026) est enfin effectué.

Le coût global du séjour de 3 jours pour 10 enfants et 3 adultes accompagnants (transports, hébergement, repas, visites guidées...) s'élève à 3188,74 €. Sur cette somme, Monsieur le Maire a réglé à titre personnel 680,95 € qui ne pouvaient être pris en charge par mandat administratif. La participation des familles s'élève aussi à 500 €. Il est rappelé qu'une restitution de ce séjour sera faite par les jeunes élus auprès des Morassiens Samedi 11 avril.

3. Approbation du compte de gestion du comptable public et du compte administratif 2025

Après la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du compte administratif 2025, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence de séance à Monsieur Patrice REBOULLET, Premier Adjoint, lequel soumet à délibération du conseil municipal les comptes 2025 dressés par l'ordonnateur.

Il rappelle un total de 550 912.31 € en dépenses de fonctionnement et de 630 697.38 € en recettes de fonctionnement avec un excédent reporté de 28 046.89 € et, en investissement, un total de dépenses de 483 381.83 € et de 704 696.89 € en recettes avec un déficit reporté de 128 612.57 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2025, lequel a été rapproché du compte de gestion du receveur préalablement approuvé.

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et préside de nouveau la séance.

4. Affectation des résultats 2025

Compte tenu des résultats présentés par le compte administratif 2025 du budget principal, Monsieur le Maire explique qu'il convient d'affecter ceux-ci sur l'exercice 2026.

Pour le budget principal, le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2025 est excédentaire de 107 831.96 €. Faute de besoin de financement de la section d'investissement, il convient d'affecter ce résultat en totalité en le reportant sur la section de fonctionnement au compte 002. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ces affectations des résultats 2025 sur l'exercice 2026.

5. Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition pour l'année 2026. Il rappelle les taux 2025 et les efforts antérieurs effectués par la commune pour améliorer son effort fiscal en comparaison des communes de sa strate, afin de garder de bons taux de subventions de ses investissements. Moras reste en dessous des taux moyens de ses semblables. La suppression complète de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la redevance audiovisuelle est par ailleurs intervenue en 2023.

Monsieur le Maire rappelle encore l'impact sur le budget communal de la forte inflation subie en 2022 et 2023, la hausse des coûts de l'énergie, l'application des décisions de l'Etat sur la masse salariale et la nécessité de garder une capacité d'autofinancement suffisante des futurs investissements.

Cependant, une proposition **de ne pas augmenter les taux de fiscalité communale** est présentée.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition 2026 comme suit (identiques à ceux de 2025) :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,61 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 69,79 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants : 10,77 %

Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Vote du budget primitif 2026

Avant d'entamer la présentation du projet du budget, Monsieur le Maire propose la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du projet de budget 2026.

Il expose ensuite le contenu du projet de budget primitif 2026 soumis à l'assemblée.

Le budget principal est présenté par chapitre, puis détaillé par article, sous la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57.

Sont notamment précisées les évolutions des principales charges et recettes de fonctionnement, les subventions mobilisées ainsi que le contenu du programme d'investissement pour l'année à venir.

Le Conseil municipal poursuit la modernisation de la commune avec les chantiers suivants :

- Achèvement du chantier « **cœur de village** » avec une **nouvelle boulangerie**, du stationnement, un **jardin public** végétalisé et un cheminement piéton à travers l'ancien rempart médiéval.
- Remplacement et **plantations d'arbres** sur l'espace public
- Travaux de **voirie** (chemin de la gendarmerie...), main courante sur le passage de la laïcité
- Installation d'une nouvelle **cabane à livres** Place de la Liberté
- Renouvellement de **meublier et matériel informatique** pour l'école, la bibliothèque et l'agence postale
- Renouvellement de tables à la **salle des fêtes**
- Travaux d'électricité et de chauffage dans des **logements communaux**
- Rénovation de la toiture et de menuiseries à la **Gendarmerie**
- Matériel d'entretien des espaces verts pour les **services techniques**
- Renouvellement d'**illuminations** de fin d'année
- **Drainage de sol** et traitement d'eaux de ruissellement sur des espaces communaux
- Reprise de plancher au **clocher de l'église**
- Reprise de concessions abandonnées et d'espaces publics au **cimetière**

Le projet du budget principal s'équilibre ainsi à 721 254,38 € en section de fonctionnement et à 895 893 € en section d'investissement.

Ce budget présenté par nature est voté par chapitre, en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

Monsieur le Maire, ordonnateur, est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après examen, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif 2026.

7. Répartition des subventions aux associations pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de préciser la répartition des crédits alloués aux associations locales pour l'année 2026. Ceux-ci sont prévus au budget primitif à l'article 65748.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve la répartition qui suit.

Mesdames AUDRIEU Armeline, MONTILLA Aline et Messieurs ANTHONIOZ Georges, BRUYAT Gilles, DESRIEUX Claude, FAUST Gahitan, FERLAY Aurélien, REBOULLET Patrice, par ailleurs membres à titre personnel d'au moins une des associations concernées se déportent et ne prennent part ni au débat, ni au vote en quittant la séance. Le quorum s'établit alors déduction faite du départ des élus intéressés.

Associations	Montants accordés 2026
A.C.C.A.	100 €
L'Age d'Or	100 €
Amicale Boules Morassienne	100 €
Amicale des sapeurs-pompiers	100 €
Ecole des jeunes sapeurs-pompiers Rhône Valloire	100 €
Amicale des parents JSP	100 €
ANACR comité nord Drôme	100 €
Anciens Combattants – FNACA Lens Moras	100 €
Les Arbos de Moras et de la Valloire	100 €
Subvention excep. Fête de la poire 2026	2 000 €
Association des Parents d'élèves l'Ecolline	100 €

Subvention projets scolaires 2026 – classes transplantées	5 504 €
Comité des fêtes	100 €
Club Informatique et Multimédia	100 €
Moras en Valeur	100 €
Moras, son église	100 €
Prévention routière	100 €
Société de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme	100 €
La Truite de Veuze et d'Oron	100 €
Subv. Excep. Festival L'Art et la Matière 2026	500 €
Réserve (affectable en cours d'exercice par délibération)	1 500 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

8. Demande de subvention au Département de la Drôme au titre des amendes de police 2026 (aménagement de sécurité)

Le Département de la Drôme a informé Monsieur le Maire que la commune de Moras-en-Valloire est éligible en 2026 à une subvention forfaitaire au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de remplacer nombre de bornes en pierre (cassées ou très abimées) sécurisant les piétons sur les trottoirs du village le long de voies ouvertes à la circulation publique.

Considérant le coût du projet et la nécessité de le réaliser pour sécuriser les piétons, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police (2 709 €).

Adopté à l'unanimité des membres présents.

9. Renouvellement de la convention de partenariat avec la Poste pour l'Agence Postale Communale de Moras-en-Valloire

Monsieur le Maire rappelle la mise en place d'une Agence Postale Communale en partenariat avec La Poste depuis 2008. La convention de 9 ans avec tacite reconduction prendra fin à l'été 2026.

Il rappelle l'attachement de la commune à ce service de proximité essentiel pour les habitants au cœur du village et les investissements importants réalisés par la commune pour ce service (rénovation complète de locaux communs pour la mairie et l'APC). Un tout nouveau parking commun facilitant la venue des usagers est par ailleurs en cours de réalisation juste en face de l'agence postale.

La commune entend également pérenniser les heures d'ouverture, à savoir 15h30 par semaine hors fermeture exceptionnelle.

Après consultation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte le renouvellement de la convention de partenariat La Poste - Agence Postale Communale pour une nouvelle durée de 9 ans à compter du mois de juillet 2026. La Poste s'engage de son côté à assurer le financement de ce service.

10. Statuts du SIEPVG : demande d'adhésion d'une nouvelle commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure concernant l'approbation de la modification de ses statuts avec la demande d'intégration d'une nouvelle commune.

La commune du Grand-Serre souhaite adhérer au SIEPVG afin de bénéficier de la compétence du syndicat. Cette adhésion est compatible avec les statuts du syndicat. Elle contribue à la cohérence territoriale et au bon exercice du service public concerné. Le SIEPVG, par délibération en date du 21 janvier dernier, a accepté cette adhésion. Il est cependant précisé que cette adhésion donnera lieu à un arrêté préfectoral après délibérations concordantes des collectivités membres, conformément à la réglementation en vigueur.

Les communes adhérentes au SIEPVG sont invitées à délibérer sur cette modification de statuts avec l'intégration de la commune de le Grand-Serre.

Accord adopté à l'unanimité des membres présents.

11. Statuts du SIEPVG : organisation de l'exécutif et représentation des communes membres

Monsieur le Maire et Monsieur le Premier Adjoint exposent au conseil municipal la demande du Syndicat Intercommunal de l'Eau Potable Valloire Galaure concernant la modification des statuts afin de préciser l'organisation de l'exécutif et les modalités de représentation des communes membres.

Il est demandé la modification de l'article 5 des statuts afin de préciser que chaque commune membre est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le délégué suppléant siège avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Il est demandé la modification de l'article 6 des statuts afin de préciser que le bureau syndical comprend 1 à 6 vice-présidents et éventuellement d'autres membres dans la limite de 9 personnes au total.

Les communes adhérentes au SIEPVG sont invitées à délibérer sur cette modification de statuts.

Le Conseil Municipal regrette cette modification dans l'organisation de la gouvernance et la réduction du nombre de délégués par commune décidée juste avant le renouvellement des conseils municipaux. Le sujet de l'eau est essentiel et susceptible d'intéresser fortement les nouveaux élus qui composeront les assemblées renouvelées en mars 2026. Il aurait été opportun d'attendre les élections municipales et de prendre le temps d'une réflexion plus approfondie, concertée en amont avec les maires et validée par les nouvelles équipes municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés et une abstention, vote contre cette proposition et désapprouve la modification de l'article 5 et de l'article 6 des statuts du SIEPVG.

12. Actualisation du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des remplacements de postes existants ou avancements de grade.

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer au tableau des emplois le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2e classe pour le service périscolaire de cantine et garderie. (L'agent concerné était antérieurement en disponibilité et en contrat sur la filière technique, il sera muté sur son grade d'origine en filière animation).

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal la création du grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2e classe permanent à temps non complet à raison de 17.50 heures hebdomadaires et la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} mai 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

13. Actualisation du RIFSEEP

Faisant suite au vote du budget 2026, Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de revaloriser les plafonds du CIA et de l'IFSE dans la délibération cadre du régime indemnitaire des agents municipaux.

Il convient également d'ajouter le grade d'adjoint d'animation afin d'attribuer le CIA à l'agent concerné (versé deux fois par an). Celui-ci pourra aller jusqu'à 630 € versés en juin (avant l'été) et 630 € versés en novembre (avant Noël).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la modification de la délibération cadre sur le régime indemnitaire des agents (RIFSEEP).

14. Planning bureau de vote – scrutin municipal du 15 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle la date des prochaines élections municipales. Il demande à chacun d'effectuer des heures de permanence pour la tenue du bureau de vote dimanche 15 mars 2026 de 8h à 18h. Le dépouillement nécessite aussi la présence des élus à partir de 18h. Le tableau des présences sera également complété avec les nouveaux candidats.

15. Point sur l'agenda, manifestations communales, dossiers en cours et questions diverses

Points divers :

- Bilan sur le séjour citoyen du CMJ à Paris.
- Cérémonie du 19 mars 17h30 à Lens-Lestang cette année.
- Bibliothèque : désherbage en cours avec la médiathèque, nouveautés à venir, nouvelle cabane à livres Place de la Liberté.
- Médicobus : tous les créneaux horaires ont été pris par des patients. Prochain passage le 1^{er} avril 2026.
- chemins : implantation panneaux « interdiction véhicules motorisés sauf ayant-droit » prévue ce printemps. Commande en cours

Retour sur évènements :

Réunion CCID, assemblée générale Age d'Or, spectacle Valloire Loisirs, loto Ecolline, assemblée générale Comité des fêtes, signature VRH Fontaine des Ramus, Médicobus, carnaval école, réunion CMJ, formation PMB Bibliothèque, matinée boudins Pompiers, conseil communautaire, séjour citoyen CMJ à Paris, assemblée générale Arbos, café mille-feuille sur l'avionique, assemblée générale ANACR, challenge Boules PDA, conseil d'école.

Quelques dates à venir :

- | | |
|--|--|
| - Matinée achats livres Bibliothèque le 5 mars. | - Assemblée générale Valloire Loisirs le 13 mars. |
| - Portes ouvertes école le 6 mars. | - Matinée diots Comité des fêtes le 15 mars. |
| - Assemblée générale Moras son église le 6 mars. | - Election municipale le 15 mars. |
| - Assemblée générale Moras en valeur le 7 mars. | - Commémoration 19 mars à Lens-Lestang. |
| - Inspection gendarmerie le 9 mars. | - Conseil municipal élection maire et adjoints le 22 mars. |
| - Formation médiathèque Bibliothèque le 12 mars. | |

En conclusion, Monsieur le Maire remercie les élus sortants pour leur implication et leur travail durant cette mandature.

Il remercie particulièrement les élus non candidats à leur succession le 15 mars :

- Georges ANTHONIOZ ayant effectué 2 mandats (2014-2026)
- Gilles BRUYAT, 19 ans de vie électorale (1994-2001 et 2014-2026)
- Danièle CONJARD, 3 mandats (2008-2026)
- Claude DESRIEUX, 2 mandats (2014-2026)
- Yamina MAHOUCHE et Marianne TARDY, un mandat (2020-2026)

Et demande à l'assemblée de les applaudir chaleureusement.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.